

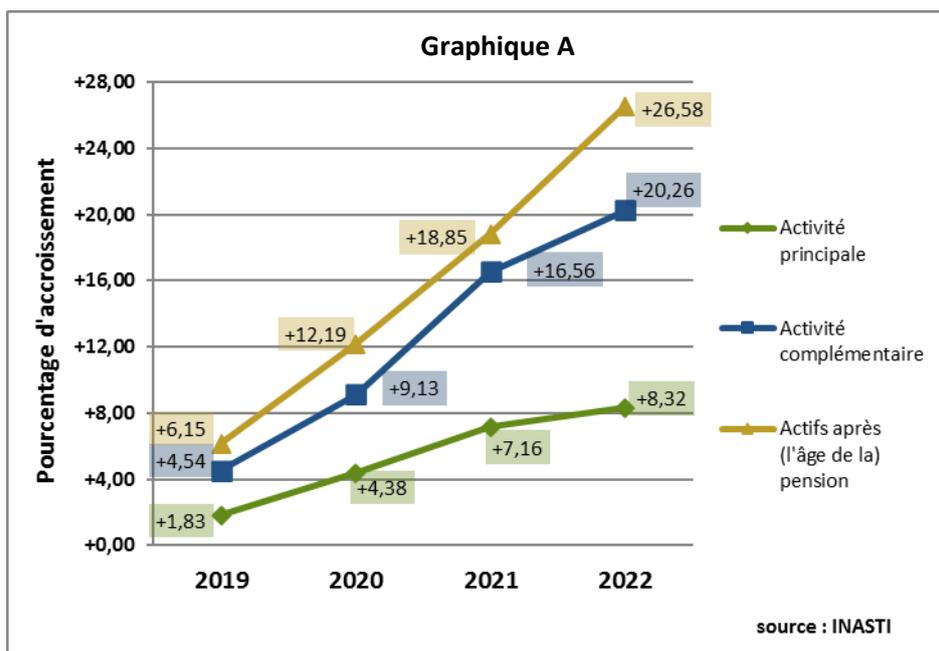
EVOLUTIONS ET TENDANCES

1 Evolution des diverses catégories d'assujettis pour la période 2018-2022 (situation au 31 décembre)

Au 31 décembre 2022, **1.257.356** travailleurs indépendants et aidants étaient affiliés auprès des caisses d'assurances sociales. Cela représente une augmentation de 26.937 unités par rapport à l'année passée. Il y a une augmentation de 144.710 unités ou + 13,01 % en comparaison avec l'année de référence 2018.

Années (31/12)	Activité principale		Activité complémentaire		Actifs après (l'âge de) la pension		Autres		Total	
	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%
2018	734.170	65,98	268.997	24,18	109.479	9,84	0	0,00	1.112.646	100,00
2019	747.589	65,29	281.210	24,56	116.216	10,15	0	0,00	1.145.015	100,00
2020	766.359	64,80	293.567	24,82	122.821	10,38	0	0,00	1.182.747	100,00
2021	786.772	63,94	313.530	25,48	130.117	10,58	0	0,00	1.230.419	100,00
2022	795.282	63,25	323.494	25,73	138.580	11,02	0	0,00	1.257.356	100,00

L'évolution, exprimée en pourcentage, par rapport à l'année 2018, est représentée dans le **graphique A**.



Il ressort par ailleurs des chiffres que le nombre total d'assujettis a augmenté en 2022 et cela aussi bien pour les activités principales et complémentaires que pour les actifs après l'âge de la pension.

A noter que, par rapport à 2018, c'est le groupe des **actifs après l'âge de la pension** qui a connu le pourcentage d'accroissement le plus important en 2022 : + 26,58 %. Avant cela, leur quote-part relative, par rapport à l'année 2018, avait gagné respectivement + 6,15 % en 2019, + 12,19 % en 2020 et + 18,85 % en 2021.

En ce qui concerne les **activités principales**, nous constatons une importante augmentation (de 734.170 en 2018 à 795.282 en 2022). Concernant plus spécifiquement le statut du conjoint aidant, il y avait, au 31 décembre 2022, 1.873 partenaires d'indépendants affiliés au mini-statut alors que 17.348 avaient opté pour le maxi-statut. Tant le mini-statut que le maxi-statut enregistrent une tendance à la baisse ces dernières années.

Le nombre d'**activités complémentaires** présente également des pourcentages positifs. Par rapport à 2018, leur quote-part relative augmente respectivement de + 4,54 % en 2019, + 9,13 % en 2020, + 16,56 % en 2021 et + 20,26 % en 2022.

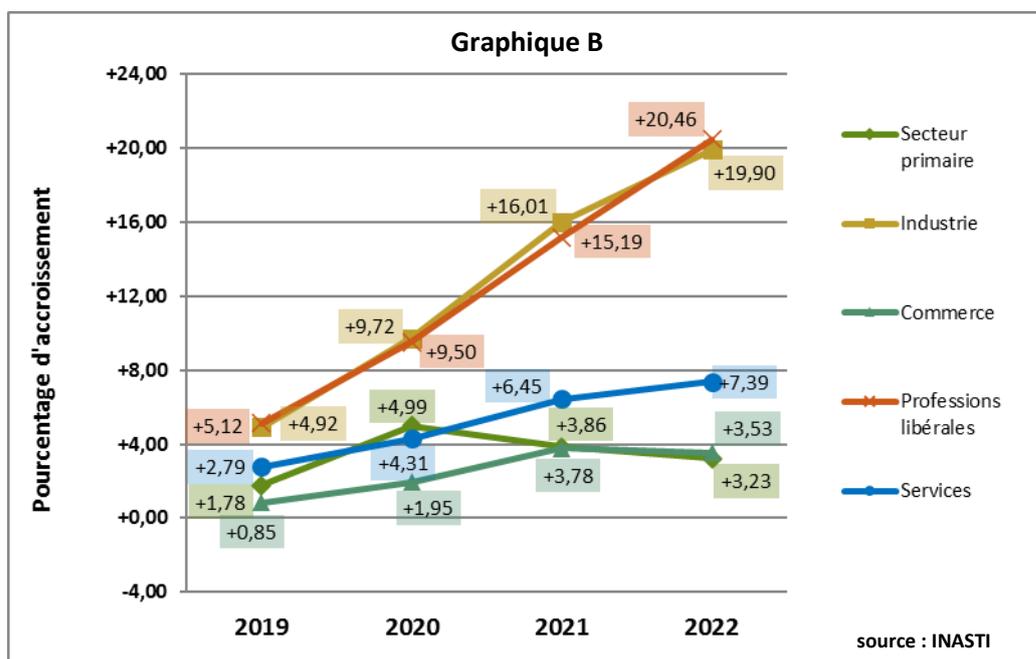
2 Evolution du nombre d'assujettis par branche d'activité, pour la période 2018-2022 (situation au 31 décembre)

En observant l'évolution du nombre d'assujettis par branche d'activité, on observe une baisse dans les branches de l'agriculture, le commerce et les professions diverses par rapport à l'année passée.

Par rapport à 2018, toutes les branches ont augmenté, seule la pêche connaît une baisse (- 6,38 %).

Années (31/12)	Agriculture	Pêche	Industrie	Commerce	Professions libérales	Services	Professions diverses	Total
2018	96.658	564	251.810	327.090	341.936	81.539	13.049	1.112.646
2019	98.404	553	264.190	329.866	359.458	83.818	8.726	1.145.015
2020	101.529	544	276.278	333.457	374.418	85.051	11.470	1.182.747
2021	100.448	527	292.125	339.468	393.878	86.797	17.176	1.230.419
2022	99.831	528	301.921	338.621	411.887	87.563	17.005	1.257.356

Le **graphique B** donne un aperçu, par rapport à l'année 2018, de l'évolution par branche d'activité, exprimée en pourcentage.



Par rapport à l'année 2021, on note que :

- les **professions libérales** continuent de connaître une expansion (de 393.878 à 411.887 ou + 4,57 %);
- le secteur primaire a diminué de - 0,61 % : il y a une baisse de - 0,61 % (de 100.448 à 99.831) dans l'**agriculture**, tandis que la **pêche** augmente de + 0,19 % (de 527 à 528);
- l'**industrie** et les **services** enregistrent une hausse de respectivement de + 3,35 % (de 292.125 à 301.921) et de + 0,88 % (de 86.797 à 87.563);
- le **commerce** diminue de - 0,25 % (de 339.468 à 338.621);
- les **professions diverses** ont baissé de - 1 % (de 17.176 à 17.005).

Les données se rapportant à la période 2018-2022 montrent une progression forte des secteurs des professions libérales et de l'industrie.

3 Evolution du nombre d'assujettis par région, pour la période 2018 - 2022 (situation au 31 décembre)

La ventilation par région montre que la **Région flamande** connaît la plus forte progression. Pour l'année 2022, cela signifie, par rapport à 2018, une augmentation de + 14,19 %. Les deux autres régions ont connu une augmentation plus faible : la **Région bruxelloise** + 11,67 % et la **Région wallonne** + 10,48 %.

Années (31/12)	Région flamande		Région wallonne		Région bruxelloise		Le Royaume	
	absol.	%	absol.	%	absol.	%	absol.	%
2018	682.436	62,07	306.516	27,88	110.492	10,05	1.099.444	100,00
2019	703.409	62,17	313.516	27,71	114.482	10,12	1.131.407	100,00
2020	730.228	62,40	321.969	27,51	118.143	10,09	1.170.340	100,00
2021	760.688	62,62	332.386	27,36	121.785	10,02	1.214.859	100,00
2022	779.249	62,78	338.640	27,28	123.391	9,94	1.241.280	100,00

En interprétant les pourcentages de croissance enregistrés, il faut cependant toujours tenir compte de la loi des petits nombres. Cette loi veut que toute augmentation appliquée à de petits nombres donne des pourcentages plus élevés qu'une augmentation appliquée à des nombres élevés.

Sur le **graphique C** sont également repris les pourcentages d'accroissement pour le Royaume. Ils nous donnent un aperçu de la croissance moyenne, toutes régions confondues.

